Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260909-2026812A-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 9 Septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Septembre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, PREAUD Jean-Paul, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. LE CORF Henri à M. LE POULICHET Yves-Marie, Mme PERRON Eliane à M. LOHEZIC Mikael, M. JEHANNO Yves à Mme BEGUIN Christelle, M. LACOURT Franck à M. PEDEN Yves, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal, M. LAUDRIN Joël à Mme HYLKEMA Mirjam, Mme FIEYRE Clémence à M. JEHANNO David.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Géraldine GABEL est désignée comme secrétaire de séance.

Cœur de bourg - Dénomination de la place

Considérant que la dénomination et le numérotage d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

Considérant qu'afin de faciliter le repérage des services de secours, des services postaux et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant que la place, à l'arrière de la mairie, n'a pas de dénomination, il appartient aux élus de se positionner.

A ce sujet, Mme Carole OFFRET-MARIE, Adjointe, précise que le Bureau Municipal s'est rapproché du CAUE, il est alors apparu opportun de dénommer l'aménagement dans sa globalité.
Par conséquent, sous l'égide de Madame le Maire, le bureau municipal, compte tenu de la présence du monuments aux morts sur la place, il est proposé la dénomination suivante: Place du Général de Gaulle.
Les membres du Conseil sont invités à se positionner.
M. Jean-Paul PREAUD, Adjoint, relève que ce nom est le plus usité en France et regrette que le nom d'une femme bretonne n'ait pas été trouvée.
Mme Mirjam HYLKEMA s'interroge sur le fait de n'avoir pas sollicité la population comme pour la halle.
Concernant la proposition, M. Mikael LOHEZIC, Adjoint, précise qu'il s'agit d'une demande des anciens. De plus M. Yves-Marie LE POULICHET, Adjoint, rappelle la présence du monument aux morts sur cette place pour justifier ce nom.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260909-2026812A-DE

Pour appuyer ces propos, Mme Le Maire rappelle l'origine de ce projet dénommé « cœur de bourg », évoque le courrier de la FNACA en ce sens et surtout évoque le passage et la visite du Général dans la commune.
Pour M. David JEHANNO, Conseiller Municipal, il est regrettable qu'un nom de femme n'ait pas été retenu.
Sur ce point, Mme Joséphine RIBAULT, Conseillère Déléguée, souligne que les deux derniers lotissements portent le nom de femme.
Enfin, Mme le Maire évoque l'échange avec le CAUE qui préconise un nom global sans dissocier la halle de la place.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Carole OFFRET-MARIE et à la majorité

VOIX POUR : 18

VOIX CONTRE : 5 (M. PREAUD JP, LAUDRIN J., Mmes HYLKEMA M., FIEYRE C. et M. JEHANNO D.. Position suite au constat que seuls 10% de place porte le nom d'une femme. Il aurait aimé l'équivalent avec une figure féminine) ;

RETIENT le nom de « Place Général DE GAULLE » ;

AUTORISE l'actualisation de la Base Adresse Nationale ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire afin de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 5 octobre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 5 octobre 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance